



Êtes vous d'accord pour se qu'il suit

Par **Christophe797**, le **14/08/2019** à **01:30**

Bonjour,

Je viens de recevoir mon solde de tout compte et je ne vois pas apparaître toutes les heures supplémentaires effectuées pensant que mon contrat de travail est sur la base de 35h et l'on m'a répondu est se qu'il suit

Or sur votre bulletin de paie, vous êtes payé sur une base de 39 heures par semaine décomposé de la manière suivante :

35 heures de base (151,67 heures par mois)

2,5 heures temps de pause (10,83 heures temps pause par mois)

1,5 heures compensé par 0,2 RTT (0,83 RTT par mois)

Qu'en pensez-vous, n'hésitez pas à me poser des questions si besoin de plus d'informations.

Je suis dans le domaine du Paysage.

Par avance merci.

Par **morobar**, le **14/08/2019** à **17:21**

Bjr,

C'est le bulletin de paie qui détaille les heures.

Le solde de tout compte indique simplement le dérail du chèque dans le genre:

* salaires et congés payés

* indemnité de ceci-cela

* ...

Par **Christophe797**, le **14/08/2019** à **17:25**

Mes heures supplémentaires et mes congés payés etcc sont sur le même bulletin de salaire avec tout le détail indiquer à part